



Travailler ensemble pour un avenir durable

Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance chez Troilus Gold

TSX :
TLG
OTCQB :
CHXMF

janvier 2021

Mise en garde et mentions légales

Les énoncés et certains renseignements contenus dans cette présentation et tout autre document incorporé par renvoi, peuvent constituer des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières en vigueur, notamment des renseignements liés à la production anticipée ou potentielle des propriétés de la Société, la capacité de la Société à réunir des fonds supplémentaires, le prix futur des minéraux, en particulier de l'or et du cuivre, l'estimation des ressources minérales; les conclusions d'une évaluation économique: la concrétisation des estimations de réserves minérales; le moment et le volume de la production future estimée; les coûts de production; les dépenses en immobilisations; le succès des activités d'exploration; les problèmes liés à l'extraction ou au traitement; le taux de change; la réglementation gouvernementale des activités d'exploitation minière et les risques environnementaux. Les énoncés prospectifs se reconnaissent souvent, mais pas toujours, à l'emploi de mots comme « planifier », « prévoir », « s'attendre à », « budgéter », « estimer », « projeter », « prédire », « anticiper », « croire » ou des variations, y compris dans la forme négative, de tels termes, expressions ou énoncés qui indiquent que certains événements, actions ou résultats « pourraient » ou « pourront » survenir ou être atteints. Les énoncés/renseignements prospectifs reposent sur les attentes de la direction et sur des hypothèses raisonnables au moment où ces énoncés sont établis. Les estimations présentées ci-après concernent l'échéancier, le volume et le coût prévus des activités d'exploration et de mise en valeur fondées sur des hypothèses sous-tendant les estimations des réserves et des ressources minérales, et sur la concrétisation de ces estimations. Les estimations des coûts d'immobilisation et d'exploitation s'appuient sur des recherches approfondies de la Société, sur des commandes d'achat placées par la Société à ce jour, sur l'estimation récente des coûts de construction et d'exploitation minière, ainsi que sur d'autres facteurs énoncés dans les présentes. Les renseignements prospectifs comportent des incertitudes et des risques, connus ou inconnus, et d'autres facteurs en conséquence desquels le rendement, les réalisations ou les résultats réels de la Société ou de ses filiales pourraient différer substantiellement de ceux prévus, exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent notamment : les incertitudes liées aux estimations des ressources minérales, la nature de l'exploration minière et de l'exploitation minière, les variations dans la qualité du minéral et du taux de récupération, le coût des activités, les fluctuations du prix de vente des produits, l'instabilité du prix de l'or et du cuivre, les risques liés à l'exploration et à la mise en valeur, les problèmes de liquidité et le financement futur, les risques associés à nos activités sur des territoires étrangers, la révocation potentielle ou la modification des exigences en matière de permis ou d'approbation de projet, la concurrence, l'absence de garantie des droits d'exploration et d'exploitation, le passif environnemental et les exigences réglementaires, la dépendance à l'égard de personnes clés, les conflits d'intérêts, les assurances; la fluctuation de la valeur marchande des actions de Troilus Gold Corp, l'augmentation des coûts de production, la disponibilité du matériel, des équipements et des travailleurs spécialisés, la volatilité des conditions financières mondiales actuelles, les fluctuations des taux de change, ainsi que d'autres risques associés à l'industrie minière. Même si Troilus Gold Corp. a tenté d'identifier les facteurs importants qui peuvent avoir une incidence sur les actions, les événements ou les résultats de sorte que ces derniers diffèrent sensiblement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs peuvent affecter les actions, événements ou résultats et faire en sorte que ceux-ci diffèrent de ceux prévus, estimés ou visés. Les énoncés prospectifs présentés ici ou incorporés par renvoi ont été rédigés en date de cette présentation ou en date des documents incorporés par renvoi, selon le cas. Troilus Gold Corp n'entend pas procéder à la mise à jour de ces énoncés, sauf en conformité avec les lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Il n'existe aucune garantie que les renseignements prospectifs s'avéreront exacts, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces énoncés. Par conséquent, le lecteur est mis en garde de ne pas se fier outre mesure aux renseignements prospectifs. Les énoncés prospectifs figurant aux présentes ou incorporés par renvoi sont présentés dans le but d'aider les actionnaires à comprendre la situation financière, les priorités stratégiques et les objectifs de la Société pendant les périodes mentionnées. Ces renseignements peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Le projet Troilus ne fait pas actuellement l'objet d'une étude de faisabilité et il n'y a donc aucune certitude qu'une mine potentielle se concrétisera. Il existe un risque significatif que toute production issue du projet ne soit pas rentable, ce risque étant aggravé par l'absence d'une étude de faisabilité conforme au Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers.

La viabilité économique des ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'est pas démontrée. Les ressources minérales estimées dans la déclaration sur les ressources minérales mise à jour peuvent être affectées de manière importante par des questions liées à l'environnement, à l'obtention de permis, à des problèmes d'ordre juridique, de titre, de taxe, ou de marketing, ou à des problèmes sociaux politiques ou autres. Il n'existe aucune certitude que les ressources minérales indiquées pourront être converties en réserves minérales présumées. Il n'existe aucune certitude que l'estimation révisée des ressources minérales déclarées se concrétisera.

*L'estimation des ressources minérales révisée dans cette présentation a été rédigée en conformité aux Normes de définitions de l'ICM (2014) incorporées par renvoi dans le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers par Roscoe Postle and Associates (« RPA ») et a été examinée à l'interne par la Société. Le rapport technique complet sur l'estimation révisée des ressources minérales (le « rapport technique ») est disponible sur SEDAR (www.sedar.com) sous le profil d'émetteur de la Société.

Le rapport sur l'estimation des ressources minérales a été préparé par M. Luke Evans, vice-président principal, géologie et estimation des ressources, géologue principal chez RPA. M. Evans est une personne qualifiée indépendante telle que définie dans le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers qui a approuvé les divulgations scientifiques et techniques contenues dans ce rapport.

Les renseignements techniques et scientifiques contenus dans cette présentation ont été examinés et approuvés par Bertrand Brassard, titulaire d'une maîtrise ès sciences, géologue principal de projet, et qui est une personne qualifiée selon le Règlement 43-101. M. Brassard a également vérifié les données techniques contenues dans cette présentation selon les normes industrielles acceptées. M. Brassard est un employé de Troilus et n'est pas indépendant de la Société en vertu du Règlement 43-101.

L'estimation des ressources minérales ci-incluse est susceptible de faire l'objet de risques d'ordre juridique, politique, environnemental ou autre qui pourraient avoir des répercussions notables sur la mise en valeur future de ces ressources minérales. Consultez le rapport technique pour des renseignements supplémentaires concernant les principales hypothèses, les paramètres, les méthodes et les risques liés à la détermination, associés à ce qui précède.

Mise en garde adressée aux investisseurs aux États-Unis concernant les ressources minérales estimées : Ces estimations ont été préparées conformément aux exigences des lois canadiennes sur les valeurs mobilières qui diffèrent des exigences des lois américaines sur les valeurs mobilières. Les termes « ressource minière », « ressource minière mesurée », « ressource minière indiquée » et « ressource minière présumée » sont définis dans le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers et sont reconnus par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, mais ne sont pas des termes définis ou reconnus par les lois américaines sur les valeurs mobilières. Les investisseurs aux États-Unis sont avertis de ne pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux dans ces catégories seront un jour reclassés en tant que réserves minérales. Les « ressources minérales présumées » sont assorties d'une très grande incertitude quant à leur existence, et à une grande incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. Il ne faut pas supposer que toute partie d'une « ressource minière présumée » sera un jour reclassée dans une catégorie supérieure. Dans le cadre des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, les estimations de « ressources minérales présumées » ne peuvent pas servir de fondement à une étude de faisabilité ou de pré-faisabilité. Les investisseurs aux États-Unis sont avertis de ne pas présumer qu'une partie ou la totalité d'une ressource minière présumée existe ou est exploitable d'un point de vue économique ou juridique. Ainsi, ces estimations de ressources minérales et les informations connexes peuvent ne pas être comparables à des informations semblables rendues publiques par des entreprises américaines qui sont assujetties aux exigences de rapport et de divulgation selon les lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et les règles et réglementations qui en découlent.

Message du PDG



Chez Troilus, nous estimons que notre devoir n'est pas uniquement d'offrir un rendement de l'investissement à nos actionnaires, mais de mettre en place des activités qui auront un impact positif à long terme pour toutes les parties intéressées. Le respect, l'engagement et la transparence contribueront à une réussite durable qui se prolongera au-delà du cycle de vie de la mine Troilus.

Troilus a hérité de l'exploitation minière précédente réalisée par la Société Inmet entre 1996 et 2010. Depuis cette période, Troilus est devenue un acteur important de la région d'Eeyou Istchee Baie-James et s'est distinguée comme étant la première entreprise à conclure une entente sur les répercussions et les retombées avec la Nation crie; ce qui a permis de créer des emplois et de contribuer de manière significative à l'économie régionale.

Nous voulons poursuivre cet engagement en nous concentrant sur les quatre piliers de notre politique de développement durable : notre personnel, notre environnement, la santé et la sécurité, et nos collectivités locales. En travaillant ensemble, nous en retirerons tous des avantages.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Justin Reid'. The signature is fluid and cursive.

Justin Reid
PDG et directeur

Notre engagement envers le développement durable

Notre objectif vise à améliorer le rendement des investissements de nos actionnaires tout en exerçant nos activités de manière sécuritaire, tant sur le plan social que sur le plan environnemental. Nous nous engageons à contribuer à la prospérité de nos salariés et de nos collectivités locales tout en respectant les droits de la personne, les cultures, les coutumes et les valeurs des personnes affectées par nos activités.

Acteurs

Nous visons à maintenir un environnement de travail productif et de soutien fondé sur le respect mutuel, sur l'équité et sur l'intégrité.



Environnement

Nous visons à éliminer, à minimiser et à atténuer l'impact de nos activités sur l'environnement afin d'en préserver sa viabilité et sa diversité.

Santé et sécurité

Nous cherchons à exercer nos activités dans un milieu de travail sécuritaire et sain, sans blessures et qui améliore le bien-être des salariés.



Collectivités

Nous souhaitons contribuer au développement social et économique de collectivités durables pour garantir des améliorations qui perdureront.

Certification ECOLOGO



Troilus s'engage à respecter les meilleures pratiques environnementales, sociales et économiques et est devenue avec fierté la première entreprise à obtenir la certification du programme de certification UL 2723 pour le développement responsable des entreprises d'exploration minière en août 2020.

L'Association de l'exploration minérale du Québec («AEMQ») a lancé une norme en novembre 2019 et elle a été adaptée par Underwriters Laboratories, une organisation mondiale de certification et d'inspection.



Troilus a satisfait ou dépassé les exigences suivantes de la norme:

- Qualité de l'environnement
- Qualité de vie
- Investissement Local
- Milieu de travail
- Éthique
- Transparence et rapports
- Innovation
- Efficacité Économique

Aperçu des parties prenantes

Parties prenantes

Actionnaires ←

Tous les actionnaires sont des parties prenantes...
mais toutes les parties prenantes ne sont pas des actionnaires.

Parties prenantes internes

Salariés
Administrateurs
Direction



Parties prenantes externes

Fournisseurs
Entrepreneurs
Gouvernement
Banques
Actionnaires
Collectivités

Nous reconnaissons qu'il est de notre responsabilité d'offrir un rendement financier à nos actionnaires, mais également des retombées durables à TOUTES nos parties prenantes.

Une culture de gouvernance et de responsabilisation

Observer les bonnes pratiques en matière de comportement éthique, de divulgation et de transparence

Troilus a adopté une série de politiques pour garantir les pratiques exemplaires en matière d'éthique dans les pratiques commerciales, le comportement personnel, les pratiques environnementales, sécuritaires et les pratiques de santé au travail, la concurrence et le traitement équitable et la divulgation des informations. On trouvera des exemplaires de ces politiques sur notre site Web www.troilusgold.com.

- Code d'éthique et de conduite des affaires
- Politique de l'entreprise sur la divulgation, la confidentialité et le délit d'initié
- Politiques de lutte contre la corruption et le trafic d'influence
- Politique de dénonciation
- Politique de développement durable



Acteurs

Maintenir un environnement de travail productif et de soutien fondé sur le respect mutuel, l'équité et l'intégrité



Nous estimons que l'engagement, le talent et l'éthique professionnelle de nos salariés contribuent de manière importante à la réussite de la Société. La création d'une culture qui met l'accent sur les points forts, le potentiel et la diversité des salariés fait partie intégrante de notre vision à long terme.

Nous ne tolérons pas de comportement discriminatoire sur le lieu de travail. Nous accordons de la valeur à la diversité et nous traitons tous les salariés et les entrepreneurs équitablement en assurant l'égalité des chances à tous les niveaux de l'entreprise de manière impartiale.

Les embauches et les promotions reposent sur le mérite et nous offrons une rémunération équitable et concurrentielle. Par le biais de formations professionnelles et de perspectives de carrière, nous encourageons les salariés à atteindre leur plein potentiel.

Environnement

Éliminer, minimiser et atténuer l'impact de nos activités sur l'environnement afin d'en préserver sa viabilité et sa diversité



Nous incorporons des considérations environnementales dans toutes les facettes de nos activités afin d'identifier, d'évaluer et de répondre aux risques et aux possibilités liés au bassin hydrographique. Nous mettons en œuvre des mesures permettant de réduire les émissions de gaz de serre et de gérer les effets du changement climatique et nous intégrons la conservation de la biodiversité dans nos plans de prévention, de gestion et d'atténuation de l'impact de nos activités sur les habitats environnants.

Nous nous assurons que tous les salariés, consultants et entrepreneurs comprennent notre engagement envers l'environnement et nous travaillons avec les collectivités locales pour incorporer leurs connaissances, leurs inquiétudes et leurs priorités dans la gérance environnementale sur la propriété de Troilus.

Gestion des résidus

- Le parc à résidus sur la propriété de Troilus a été exploité entre 1996 et 2010 par Inmet lorsque cette Société exploitait la mine. Cette installation s'étend sur 300 hectares.
- La réhabilitation du parc à résidus a été mise en œuvre en mettant l'accent sur l'utilisation des sols par les gens de la collectivité.
- Sur son utilisation le parc à résidus a été revégété par la plantation de buissons, d'herbes et de fleurs indigènes de la région, et est entretenue actuellement par Troilus.
- L'eau en provenance du bassin de résidus est traitée sur le site, mais la qualité de l'eau s'améliore chaque année et actuellement elle n'est traitée qu'occasionnellement.
- La réussite de la remise en état des sols montre l'importance de la priorisation des considérations environnementales dans le cycle de vie d'un projet minier.



Évaluations environnementales de base

- Un élément important pour la réouverture de la mine de Troilus consistera à soumettre une évaluation environnementale à l'approbation du gouvernement québécois et au gouvernement fédéral. Troilus compte soumettre l'évaluation environnementale en 2022.
- Troilus a passé 2 ans à préparer des études de base visant à surveiller l'environnement pendant les quatre saisons pour les inclure dans l'évaluation environnementale.
- Les études de base comprennent les composantes suivantes :
 - La qualité des sols et de l'eau
 - L'inventaire de la flore et de la faune
 - L'évaluation sociale
 - L'utilisation du territoire
- Pour garantir que les connaissances et les expériences locales sont incorporées dans les études de base, Troilus a engagé des chercheurs établis localement, soit : Waachii à Mistissini et FaunENord à Chibougamau

Démarches de protection et de conservation

La récupération et l'élimination de tous les déchets constituent une priorité absolue pour le personnel sur le site. L'an dernier, Troilus a mis en œuvre un programme visant à limiter la quantité de déchets produits et éliminés dans la décharge. Le programme de réduction des déchets se concentre sur le recyclage, la réduction et la réutilisation :

- Des conteneurs de recyclage ont été installés dans de nombreux endroits sur le site et le matériel recyclable est transporté à l'installation de recyclage de Chibougamau.
- Toutes les bouteilles en plastique sont formellement interdites et tout le personnel est équipé de bouteilles réutilisables.
- Les sacs en plastique ont été remplacés par des sacs en papier.



Ces mesures ont pour effet :

- de réduire la quantité de bouteilles en plastique de 31 000 par an;
- de réduire la quantité de sacs en plastique utilisés de 2 600 par an;
- d'éviter de jeter entre 4 000 et 6 000 kg de matières recyclables dans la décharge.

Un lieu de travail sécuritaire

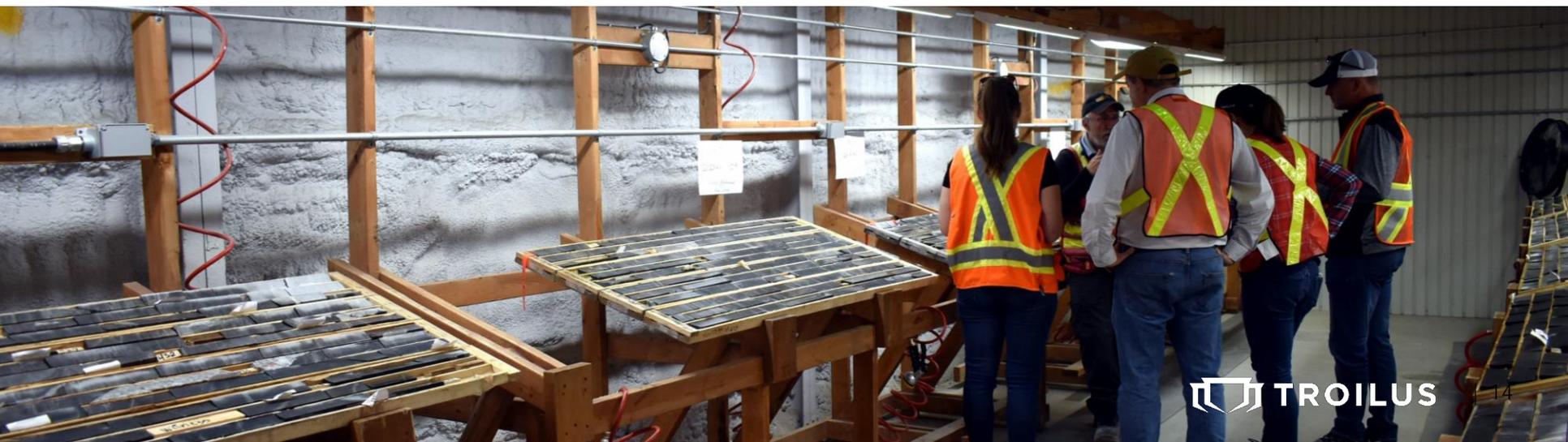
Zéro accident et amélioration du bien-être



Notre objectif consiste à exploiter un lieu de travail sécuritaire et sain, sans blessures ni décès. Notre objectif est de parvenir à zéro accident sur le lieu de travail et d'améliorer le bien-être des salariés, des entrepreneurs et des collectivités. Nous intégrons la santé et la sécurité à tous les aspects de nos décisions opérationnelles et à la conception des installations et nous assurons la formation appropriée de tous les salariés pour leur permettre d'exécuter leurs tâches en toute sécurité.

Programmes de santé et de sécurité

- Troilus maintient des protocoles et des procédures stricts pour protéger contre la propagation de la COVID19, notamment par un accès restreint au site, un questionnaire et la prise de température obligatoire de tous les visiteurs sur le site, des modifications au site pour encourager la distanciation sociale dans la mesure du possible et l'utilisation obligatoire d'ÉPI dans le cas contraire, des postes sanitaires et des protocoles de nettoyage plus stricts.
- Le personnel sur place doit suivre une formation de premier intervenant pour être préparé en cas d'accident. Nous avons deux ambulances en cas d'urgence et avons établi des consignes d'évacuation aérienne.
- Le personnel sur le site est tenu de respecter les règles et réglementations au jour le jour concernant l'accès aux zones à haut risque, le port d'équipements de protection approprié et l'utilisation des outils et équipements.



Notre collectivité

Promouvoir une collaboration ouverte, franche, transparente et respectueuse

Troilus est située dans la région d'Eeyou Istchee Baie-James dans le nord du Québec où nous avons un dialogue ouvert, franc, transparent et respectueux avec les gouvernements provincial et régional et les collectivités locales de Chibougamau, Chapais et Mistissini.



Chez Troilus, notre objectif est de contribuer au développement socio-économique de collectivités durables associées à nos activités afin de garantir des initiatives d'amélioration qui se poursuivront au-delà du cycle de vie de la mine.

Nous nous évertuons de maintenir un dialogue ouvert et franc avec les représentants des collectivités où nous exerçons nos activités pour écouter leurs conseils et leurs commentaires en tant que parties prenantes au développement de la mine de Troilus.

Collaboration avec la Nation crie

En juillet 2018, Troilus a signé une entente d'avant-projet avec la Nation crie de Mistissini, le Grand conseil des Cris (Eeyou Istche) et la Nation crie.¹

- Établit le cadre pour l'établissement d'une relation continue mutuellement bénéfique offrant des possibilités d'affaires et d'emplois pour la Nation crie.
- Facilite la poursuite du soutien des activités d'exploration et la préparation d'études environnementales de base.
- L'entente d'avant-projet précède l'entente sur les répercussions et les retombées qui sera finalisée après l'achèvement de l'étude de préfaisabilité.



Justin Reid, PDG et John Matoush, agent de liaison avec la collectivité de Mistissini



A la fosse Z87, pendant la visite des étudiants du Conseil crie sur l'exploration minière



A la fosse Z87, pendant la visite de site des Cris avec le Conseil et le Chef Thomas Neeposh

(1) Voir les nouvelles du 17 juillet 2018

Soutenir nos collectivités locales

Troilus est fière de participer à ses collectivités locales par le parrainage d'activités et d'événements pour les jeunes, qui visent la promotion de styles de vie sains, de la culture, de l'engagement social et de l'éducation.



Principal commanditaire du tournoi de golf Centraide de Chibougamau



Commandite du tournoi de hockey Chibougamau peewee



Commandite annuelle des programmes sportifs et récréatifs de Mistissini



Commandite du Big Rock Fishing Derby



TROILUS

TSX: TLG

OTCQX: CHXMF

Siège social

36, rue Lombard, bureau 400,
Toronto, Ontario M5C 2X3

Pour des informations supplémentaires sur le développement durable de Troilus, veuillez communiquer avec :

Catherine Stretch, vice-présidente, affaires corporatives
+1 (647) 276-0050 poste 1313
catherine.stretch@troilusgold.com

